

Brèves de Normandie n°104 (avril 2011).

Sortir la Normandie du nucléaire !

Tchernobyl, Three Mile Island ! Fukushima...

La liste des catastrophes nucléaires majeures s'allonge...

La prochaine fois à qui le tour ?

La France est le pays du monde qui au kilomètre carré est le plus nucléarisé du MONDE.

La Normandie est l'une des régions les plus nucléarisées du monde, elle fournit plus de 17% de l'énergie électrique consommée en France.

Qui a décidé ?

Comment la population Normande a-t-elle été consultée pour implanter les centrales ?

Quelles informations pour pouvoir apprécier ?

Comment et par qui la population a été informée, éduquée à l'énergie nucléaire et même tout simplement à l'atome ?

Qui a soutenu devant la population normande la thèse nucléaire ?

Qui a soutenu devant la population normande l'antithèse de la thèse nucléaire ?

Qui a exposé loyalement et honnêtement devant la population normande la synthèse des informations ?

Qui a décidé in fine ? Avec quel consensus ? Avec quelle manifestation du peuple ?

Quel vote ? Comment ?

Quelles ont été les voies de recours offertes aux populations ?

Qui croire ? Qui est objectif ?

Qui est tout simplement honnête, loyal et transparent à l'égard des habitants de Normandie ?

Qui est désintéressé politiquement, idéologiquement, financièrement ?

Qui ne ment pas par action ou par omission ?

Qui croire !

La veille des élections le peuple est intelligent !

Le lendemain les politiques, les administratifs, les media le méprise quand ils n'en font pas l'instrument de leurs intérêts, idéologie, fantasmes voire de leur orgueil et de leur suffisance le plus souvent démesurés et se fichent de son avis et de son opinion comme de leur première couche.

Normandes, Normands, ne vous indignez pas : REVOLTEZ-VOUS (pacifiquement bien sûr !)
PRENEZ-VOTRE DESTIN EN MAINS !

Sortir du nucléaire ?

Sortir du nucléaire est un réseau de 875 Associations.

« Le Réseau « Sortir du nucléaire » est une **Fédération de groupes** qui souhaitent exprimer leur volonté d'une sortie du nucléaire.

Les groupes membres ont signé une Charte commune et ont pour but d'obtenir l'abandon du nucléaire en France grâce à une autre politique énergétique, en favorisant notamment la maîtrise de l'énergie et le développement d'autres moyens de production électrique.

En voici des extraits :

Considérant :

- les risques croissants d'**accidents majeurs** dus au vieillissement des installations nucléaires,
- les dangers que l'**accumulation des déchets radioactifs** font courir aux générations présentes et futures,
- les risques pour la santé, liés à la **pollution radioactive** due à toute installation nucléaire,
- que le nucléaire civil favorise directement ou indirectement la **prolifération et l'usage de l'arme nucléaire**,
- le **coût prohibitif** de la filière nucléaire (construction et démantèlement des installations, gestion des déchets radioactifs),
- les **dangers** que représente le lobby nucléaire pour la **démocratie**,
- que la France est le **dernier pays** en Europe à tout miser sur le nucléaire,

A cette période charnière où se pose le problème du renouvellement du parc nucléaire français, nous, citoyens, scientifiques, élus, associations, entreprises... voulons une décision immédiate de sortie du nucléaire.

Nous voulons :

- l'arrêt des projets d'enfouissement des déchets radioactifs,
- l'arrêt du retraitement du combustible usé à la Hague et de l'utilisation du plutonium à des fins énergétiques (combustible MOX),
- l'arrêt des exportations d'électricité et de toute technologie nucléaire,
- le non-renouvellement du parc nucléaire,
- la fermeture des réacteurs en fonctionnement.
- l'abolition et l'élimination de toutes les armes nucléaires ou radioactives.

C'est possible avec :

- le développement des économies d'énergie,
- la mise en place d'une autre politique énergétique basée sur les énergies renouvelables (éolien, solaire, bois...) fortement créatrices d'emplois,
- le recours, en phase transitoire, à des techniques de production énergétique les moins néfastes possible pour l'environnement (centrales au gaz, cogénération ...). »

Le risque zéro n'existe pas.

Procréer c'est faire prendre un risque !

Faire naître c'est faire prendre un risque !

Naître est un risque, vivre expose au risque permanent.

En matière d'environnement nucléaire le risque zéro existe !

C'est le principe de précaution.

Le texte qui suit est un essai de digest d'un article paru dans Le Monde du 09/01/10 mis à jour le 19/01/10.

Le principe de précaution est une notion ancienne issue de la morale telle que de nombreux philosophes l'ont conçue d'Aristote à Hegel en passant par les Jansénistes.

Au début du XVIIIème siècle ce principe fait partie des attributions de la police administrative qui prévoit une police de l'environnement (gestion de l'eau, de l'air, des déchets).

Cette notion existe également dans la liste des devoirs du maire inscrits dans la loi sur les communes de 1884.

Dans la période moderne l'évolution de la notion de principe de précaution est initiée par l'Allemagne à la fin des années 1960.

« Les Allemands vont le décliner selon trois dimensions :

- éviter les dangers immédiats,
- prévenir les risques de moyen terme,
- avoir une gestion optimale, à long terme, des ressources naturelles.

Il va ensuite prospérer sur le plan international en devenant une figure imposée de tous les traités internationaux en matière d'environnement - le premier acte important étant le Sommet de la Terre de Rio en 1992».

« En France, quand apparaît le principe de précaution ?

Jusqu'au Sommet de Rio, la France reste étrangère au débat. Les Français ne sont pas pionniers en la matière, ils prennent le train en marche : la première législation qui inscrit le principe de précaution, la loi Barnier de 1995, ne suscite à l'époque quasiment aucun débat.

Par contre, l'inscription de ce principe dans *la Constitution*, au niveau des valeurs fondatrices de la République, avec la Charte de l'environnement de 2005, a fait prendre une longueur d'avance à la France. »

CHARTRE DE L'ENVIRONNEMENT DE 2004

Le peuple français,

Considérant,

Que les ressources et les équilibres naturels ont conditionné l'émergence de l'humanité ;

Que l'avenir et l'existence même de l'humanité sont indissociables de son milieu naturel ;

Que l'environnement est le patrimoine commun des êtres humains ;

Que l'homme exerce une influence croissante sur les conditions de la vie et sur sa propre évolution ;

Que la diversité biologique, l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés humaines sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ;

Que la préservation de l'environnement doit être recherchée au même titre que les autres intérêts fondamentaux de la Nation ;

Qu'afin d'assurer un développement durable, les choix destinés à répondre aux besoins du présent ne doivent pas compromettre la capacité des générations futures et des autres peuples à satisfaire leurs propres besoins ;

Proclame :

Article 1^{er}

Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Article 2

Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Article 3

Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Article 4

Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Article 5

Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Article 6

Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Article 7

Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Article 8

L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Article 9

La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Article 10

La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

Comment envisager le principe de précaution :

- soit on se range sous la logique étatique classique jacobine et de type totalise à savoir : l'Etat décide, a toujours raison dans ses décisions et est irresponsable sans bien évidemment aucune consultation du peuple (logique française)

- soit on considère qu'à partir du moment où il y a incertitude les pouvoirs publics et acteurs concernés suspendent toute action, c'est la logique du moratoire(approche actuelle allemande.

Le comportement actuel de l'Etat français et des acteurs de la filière électro-nucléaire française nous amène à penser que la SANTE N'EST PAS UNE VALEUR QUI DOIT ETRE HAUTEMENT PROTEGEE, alors ils s'estiment pouvoir se dispenser d'appliquer le principe constitutionnel de précaution notamment en matière nucléaire.

Normandes, Normands amis de la Normandie, habitantes, habitants de NORMANDIE la logique de l'Etat français, des politiques y compris locaux, des administratifs et autres intéressés organise la coupe réglée et participe à la destruction du patrimoine social (chômage), économique (pouvoir d'achat, pauvreté), culturel, écologique et environnemental, culturel, sanitaire...

Normandes, Normands, ne vous indignez pas ! Révoltez-vous (pacifiquement bien sûr) !

« Boutez le nucléaire hors de Normandie ! ».

Daniel Lemoine.
Citoyen Normand.